

<http://www.snetap-fsu.fr/Rencontre-avec-la-Conseillere-du.html>



Rencontre avec la Conseillère du Ministre

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : mardi 2 décembre 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

« On ne solde pas un tel passif en une rentrée... ni en deux... ni en... ? »

Certes... mais c'est précisément ce pourquoi le SNETAP-FSU continue d'exiger qu'il soit la priorité du Ministre et que l'intégralité des moyens disponibles lui soient consacrés afin de lui permettre de remplir à nouveau l'ensemble de ses missions, la première étant d'accueillir tous les élèves qui le choisissent !

Par ailleurs, la rentrée, à défaut du changement, c'est... maintenant, ou plutôt il y a bientôt un trimestre...

Or, un certain nombre d'agents et d'établissements de l'EAP connaissent des difficultés lourdes, voire de véritables dysfonctionnements.

C'est cet état de fait qui avait conduit le SNETAP-FSU à appeler mi-octobre à une semaine d'actions et d'initiatives de l'EAP, l'ensemble des remontées de nos sections d'établissement étant venues alimenter un « contre-dossier de rentrée », remis au Ministre le 27 octobre et diffusé lors de la semaine FSU en faveur des services publics et de l'Education.

Ce 27 novembre, la Conseillère du Ministre et la DGER ont tenu à nous apporter un certain nombre de réponses.

Concernant les non-remplacements de collègues [ATLS](#) :

la DGER s'engage aux **réexamens des situations les plus tendues et le cas échéant à octroyer des moyens complémentaires**, mais qui manqueront sans doute ailleurs à l'aune de la rentrée prochaine (l'exercice budgétaire se déroulant sur l'année civile)

- le SNETAP-FSU a pris acte de cet engagement et transmettra l'ensemble des éléments devant faire l'objet de ce réexamen... ne pas remplacer un collègue revenant pour nous quel que soit le poste occupé, l'établissement et la région considérée à pénaliser services et usagers !

Un certain nombre d'expertises complémentaires seront également conduites concernant des postes inscrits à la dotation et menacés indûment de fermeture !

Concernant les remplacements des professeurs stagiaires

- issus des différents concours, « dépréc » en particulier-

la DGER s'engage à repasser une note à l'ensemble des [DRAAF-SRFD](#) et des directeurs d'[EPL](#) pour que ceux-ci soient assurés par de **vrais remplaçants** et non en auto-remplacement, par pression interne sur les titulaires ou pas du tout !

Concernant la déréglementation

-non-respect des référentiels, dédoublements...-

même type de réponse de la DGER, avec une **volonté de retour plus marqué aux règles pour les années à venir** :

- « privilégier davantage le qualitatif au quantitatif, et
- un point particulier sur les **Langues Vivantes**
ex : non application circulaire [LV](#) avec dédoublement au 21ème élève,
avec l'**annonce d'une enquête exhaustive sur l'état de notre offre en matière**

- le SNETAP-FSU a demandé à ce que cette enquête débouche sur un nouveau Plan LV dans l'EAP, avec une ambition retrouvée !

Concernant l'offre et le financement des options facultatives,

la DGER est enfin mandatée pour conduire l'enquête sur laquelle la Directrice Générale s'était engagée à sa prise de fonction il y a deux ans maintenant, ce qui permettra de disposer d'un véritable état des lieux et de repenser le pilotage de la carte.

- le SNETAP-FSU ne demandant pas ici que l'ensemble de l'offre proposée soit forcément prise en charge par la DGER, mais

- **que des règles claires et transparentes soient rétablies...** et
- les élèves restaurés dans leur droit à choisir leurs options et non aux lycées de les proposer ou non

Le désengagement total du financement de certains DRAAF-SRFD ne devant perdurer plus longtemps !

Concernant le Protocole [CFA-CFPPA](#),

l'épouvantail des 1607h semble enfin remisé, un rapport d'inspection a été commandé par le Ministre afin de dresser d'abord un état des lieux sur la traduction dans l'ensemble de nos CFA-CFPPA du Protocole de 98, puis d'élaborer des scénarii en vue de faire évoluer l'outil.

- le SNETAP-FSU a réaffirmé l'intérêt à travailler à l'élaboration d'un véritable texte réglementaire (du type décret) !

Concernant la Loi d'avenir agricole et « enseigner à produire autrement »,

le Cabinet répond favorablement à la mise en place d'un groupe de travail sur les enjeux liées à l'agroalimentaire :

- offre de formation,
- support techniques et pédagogiques,
- restauration collective,
- produire et consommer localement...

- le SNETAP-FSU accueille favorablement cette initiative qu'il appelait de ses vœux sur la base de l'atelier de réflexion que le Comité de Défense et de Développement de l'EAP avait organisé en région sur fond de consultation « loi d'avenir ».

Il rappelle aussi l'urgence à se retrouver en groupe technique sur nos exploitations agricoles et ateliers techniques

en général et leur financement en particulier !

Tours, le 1er décembre 2014